



CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

SEANCE DU 28 JUIN 2022

Le Conseil de la Vie Sociale de la Résidence les Fleurs de la Lys - EHPAD de COMINES s'est réuni le **28 juin 2022 à 10h00** en salle des commissions.

► APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 27 AVRIL 2022

Le Directeur demande à l'ensemble des membres présents s'ils ont des remarques particulières à formuler sur ce compte-rendu.

Le procès-verbal n'appelant aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

► Décision Modificative n°1 de l'EPRD 2022

La responsable du service économique et des finances apporte les éléments nécessaires à la compréhension du rapport remis à chacun. Il est à noter que la dotation ARS ne nous a toujours pas été signifiée à ce jour. De ce fait, la DM portera sur la base du dernier EPRD présenté, auquel seront joints les éléments modificatifs dont nous avons connaissance à ce jour.

L'hébergement permanent : La résidence les Fleurs de la Lys

- L'activité prévisionnelle

EHPAD : Le rapport tarifaire du Conseil Départemental, réceptionné le 05 mai 2022, fixe à 70 554 journées (72 382 journées budgétaires) l'activité retenue pour le calcul des tarifs journalier 2022. Cela représente un taux d'occupation (TO) de 87,86 %. Cependant, à fin mai, le taux d'occupation réalisé est de 79,73 % et ne semble pas dans une dynamique d'augmentation. En cohérence avec la réalité du terrain, ce prévisionnel est revu à la baisse et fixé à 64 240 journées (65 904 journées budgétaires), soit un TO de 80 %.

- L'accueil de jour : La Maison d'Alys

L'activité prévisionnelle, votée en octobre 2021, 1 644 journées, représente un taux d'occupation de 73,07 %. Au 31 mai 2022, cette prévision semble correcte puisque l'on enregistre 697,5 journées, soit un taux d'occupation réalisé de 74,40 %. A ce stade, la prévision est maintenue.

Le Compte de Résultat Prévisionnel Annexe (C.R.P.A.) SSIAD

De même qu'à l'EHPAD, les décisions tarifaires portant fixation des dotations globales de financement du SSIAD Personnes Agées et Personnes Handicapées, n'ayant pas été réceptionnées, seuls quelques ajustements ont été faits.

(Voir en annexes)

Les membres du Conseil de la vie sociale émettent à l'unanimité un avis favorable sur la DM1 de l'EPRD 2022

► Validation du nouveau règlement intérieur du Conseil de la Vie Sociale en application du décret en date du 25/04/2022

Le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) prévoit l'instauration, dans les établissements accueillant des personnes âgées dépendantes, d'un Conseil de la Vie Sociale.

Ce Conseil est actuellement régi par les dispositions du Décret n°2004-287 du 25 mars 2004, modifié. La réglementation évoluera à compter du 1er janvier 2023, suite à la parution d'un décret n°2022-688 du 25 avril 2022, venant modifier le CASF.

Le présent règlement intérieur vise à intégrer les nouvelles dispositions réglementaires qui entreront en vigueur au 1er janvier 2023.

Par ailleurs, Le directeur rappelle que les membres du CVS sont élus pour 3 ans. Les dernières élections s'étant déroulées en septembre 2019 ; il convient donc de procéder à de nouvelles élections. La date est fixée au 14 septembre prochain. Le déroulement électoral sera déployé durant la période de juillet/août 2022 (voir annexes). Ces élections porteront sur le renouvellement des représentants des résidents, des familles, des représentants légaux et des mandataires judiciaires.

Le nouveau décret modifie, à la fois la composition du CVS, mais aussi ses attributions.

Nouvelles Attributions venant compléter les compétences actuelles :

- La possibilité de rendre un avis ou des propositions sur les droits et libertés des personnes accueillies.
- Association à l'élaboration du projet d'établissement, notamment sur le volet relatif à la politique de lutte contre la maltraitance
- Audition lors de la procédure d'évaluation et information sur les résultats et les actions correctives à mettre en place
- Consultation sur le plan d'organisation des transports des personnes adultes handicapées bénéficiant d'un accueil de jour
- La rédaction d'un rapport d'activités annuel présenté par le président du CVS au conseil d'administration

Composition :

MEMBRES CONSTITUANT LE CVS

- 1) Trois représentants des personnes accompagnées (résidents) ;
- 2) Un représentant des professionnels employé par l'établissement ;
- 3) Un représentant de l'organisme gestionnaire (Conseil d'Administration) ;
- 4) Deux membres représentant les familles et/ou les proches aidants des personnes accompagnées ;
- 5) Un représentant des représentants légaux des personnes accompagnées ;
- 6) Un représentant des mandataires judiciaires à la protection des majeurs ;
- 7) Un représentant des bénévoles intervenants dans l'établissement
- 8) Le médecin coordonnateur
- 9) Un représentant des membres de l'équipe médico-soignante ;

MEMBRES CONSULTATIFS POUVANT ASSISTER AUX DEBATS

- 1) Le Directeur de l'établissement assisté des collaborateurs de son choix ;

- 2) Un représentant du Conseil Départemental ;
- 3) Un représentant de l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation (Agence Régionale de Santé Hauts-De-France) ;
- 4) Un représentant élu de la commune d'implantation ;
- 5) Une personne qualifiée choisie sur une liste établie conjointement par le représentant de l'Etat dans le département, le directeur général de l'agence régionale de santé et le président du conseil départemental ;
- 6) Un représentant départemental de la citoyenneté et de l'autonomie ;
- 7) Le représentant du défenseur des droits ;
- 8) Le Cadre supérieur de santé coordinatrice des soins ;
- 9) La responsable du service animation, chargée de la vie sociale animative et culturelle.

(Voir annexe)

Les membres du Conseil de la vie sociale émettent à l'unanimité un avis favorable sur le règlement intérieur du Conseil de la Vie sociale.

► Présentation du dispositif ESPreve par l'équipe ESPreve du CHI de Wasquehal

Le Directeur présente une représentante de L'ESPrévE (Equipe Spécialisée de Prévention inter-EHPAD) faisant partie d'un projet piloté par l'Agence Régionale de Santé. L'objectif stratégique de l'ESPrévE est l'Amélioration de l'état de santé, la qualité de vie et le niveau de prise en soins des résidents en EHPAD.

ESPrévE intervient, en matière de prévention autour des thématiques suivantes : chute et mobilité, dénutrition et troubles de la déglutition, Contentions, hygiène bucco-dentaire, douleurs, troubles liés à la maladie de Parkinson et syndromes apparentés, ostéoporose et sarcopénie.

Une première étape consistera à établir un auto diagnostic des actions déjà mises en place ou à développer au sein de notre Résidence. Par la suite, ESPrévE accompagnera l'établissement pour le développement de deux thématiques maximum par an.

La Coordinatrice des soins assure le lien avec l'équipe ESPrévE et la coordination des actions.

► Avancement des travaux du service des Blés D'Or

Le Directeur informe de l'avancement des travaux du service des Blés d'Or et précise que la première phase est en cours de finalisation (signalétique, ...)

En parallèle, la responsable du service économique et des finances informe que sur la 2^{ème} phase, au regard de nombreux problèmes avec la société (retard, oublis, ...) une partie des travaux sera reprise en interne (pose de protection murale,) avec accompagnement et prise en charge par des sous-traitants. Les travaux devraient être terminés courant juillet début août prochain.

► Intervention des « opticiens mobiles »

Le Directeur informe que notre établissement a passé un partenariat avec « Les Opticiens Mobiles » en vue de faciliter l'accès à la santé visuelle des résidents en leur offrant une consultation gratuite et sans engagement au sein de l'établissement sur la base du volontariat du résident et précise que cette prestation de consultation est gratuite.

Les « opticiens Mobiles » assureront une permanence dans notre résidence tous les 1ers jeudis du mois en demi-journée.

La représentante du personnel demande si les accueillis de l'AJA peuvent bénéficier de cette prestation.

M le Directeur va se rapprocher de la coordinatrice des soins pour confirmer cette possibilité

► Organisation du PASA durant la période d'été

Afin d'éviter une rupture PASA durant les vacances d'été et dans un but d'organisation optimale, le PASA sera délocalisé au sein même des services.

Ainsi durant cette période, les ateliers PASA seront réalisés dans les services. Il s'agira d'organiser un planning en lien avec l'animation pour ne pas empiéter sur leur travail. L'agent travaillera par service en demi-journée et s'occupera des résidents inscrits au PASA voire d'1 ou 2 de plus (liste d'attente notamment).

Objectifs :

Ne pas créer de rupture pour les résidents

Eviter à l'agent d'être seule dans son service d'un point de vue sécuritaire

Eviter de mobiliser d'autres agents de l'EHPAD en aide ponctuelle pour l'organisation quotidienne

Les familles qui seront prévenues de cette organisation

Les organisations d'origine seront reprises à la rentrée.

► Questions diverses

- Commission menu

Un représentant des familles informe qu'il participe à la commission et précise qu'il y a une nette amélioration des repas dû au changement du fournisseur

- Salle ergo

Un représentant des familles informe que dans la salle ergo il n'y a pas de rideaux et que de ce fait il fait trop chaud et demande si c'est possible de faire quelque chose. Il demande également si c'est possible d'avoir une projection de planning pour les séances de relaxation mis en place par l'ergo, car il y a peu ou pas de séance.

Le Directeur précise que l'activité principale de l'ergo est la prise en charge des résidents (*et de préserver ou développer leur indépendance et leur autonomie nécessaire à la vie quotidienne*) qu'il ne connaît pas les modalités de la prise en charge aux niveaux des séances de relaxations, qui sont une activité secondaire dévolue à l'ergothérapeute.

En parallèle, La responsable du service économique et des finances précise qu'il y a de plus en plus de demandes de prise en charge de séance au titre de l'ergothérapie, ce qui peut avoir des répercussions sur le nombre de séances de relaxation. Le directeur se rapprochera de l'ergothérapeute afin de voir son planning dédié à la relaxation.

- Départ D'un médecin de l'établissement

Un représentant des familles informe qu'il n'a pas été prévenu du départ en retraite de Mme DILLIE et demande ou en est son remplacement.

Le Directeur s'étonne et précise qu'un mail a été envoyé aux familles pour information, il informe également qu'un médecin intervient actuellement en remplacement des vacances du médecin de l'établissement jusqu'à ce qu'un recrutement médical puisse être fait.

La responsable du service économique et des finances précise qu'il est de plus en plus difficile de recruter un médecin, une annonce de recrutement est en cours.

- Inspection ARS CD

Monsieur le Directeur informe que notre établissement a fait l'objet, ce jeudi 17 mars 2022, d'une inspection inopinée commune ARS / Conseil Départemental. Cette inspection s'inscrit dans le cadre du programme régional d'inspection-contrôle pour l'année 2022, liée au contexte actuel du scandale des EHPAD révélé par l'ouvrage « les fossoyeurs ».

Cette inspection s'est déroulée sur l'ensemble de la journée et a consisté en :

- Une visite de l'établissement par les 4 inspecteurs (2 ARS / 2 CD) au cours de laquelle ils ont discuté avec des résidents et visité leurs chambres (ancien et nouveau bâtiment)
- Une présence lors des repas des résidents dans chaque salle à manger
- Vérification de notre stock de couches
- Contrôles aléatoires de plusieurs dossiers du personnel
- Des entretiens individualisés avec chaque catégorie de personnel
- Transmission de documents institutionnels, relatifs à la maltraitance, aux résidents et à leur prise en charge, au personnel (30 types de documents au total) Une courte restitution au directeur en fin de journée

A l'issue de ce contrôle d'inspection, un rapport devra nous être adressé (dans les 2 mois vraisemblablement) puis un délai de 1 mois de réponse (dans le cadre du contradictoire), puis enfin un rapport final reprenant éventuellement des prescriptions ou recommandations.

Il est ressorti de la restitution les points suivants :

Ressenti général :

- Bon accueil réservé aux inspecteurs par l'ensemble du personnel
- Réactivité du personnel sur l'ensemble des demandes des inspecteurs (ils ont notamment testé la réactivité du personnel lors d'une activation d'appel malade en chambre)
- Approche globalement positive

Points positifs :

- Un personnel motivé et investi auprès de la personne âgée
- Une variété de compétence et de personnel rarement vue dans un EHPAD

- Point positif sur la restauration avec prise en compte de la diversité des repas et des choix donnés aux résidents + présence d'une commission « menus » associant les résidents dans leurs choix.
Actions sur la gestion des déchets. Informatisation des commandes
 - Nombreuses formations à disposition du personnel au travers du plan de formation
 - Une animation variée s'adaptant aux habitudes et au rythme des résidents
 - Des locaux vastes, diversifiés (une salle à manger par service), et des espaces extérieurs (ils ont constaté que nous faisons des travaux d'embellissement au service des blés d'or)
 - Sentiment qu'il y a une dynamique et un investissement du personnel
- Conclusion : un établissement bientraitant envers ses résidents, mais insuffisamment formalisé dans les protocoles (ex : feuilles liées aux signalements de maltraitance, etc...)
Il est à noter qu'ils ont eu le sentiment que les résidents étaient « mieux traités » que le personnel. (nous leur avons indiqué nos difficultés en matière de recrutement, mais aussi les conditions du financement). Ils ont pointé que les protocoles mis en œuvre associaient trop peu l'ensemble des catégories de personnel. Nécessité pour le personnel de s'appropriier ces documents et de les y impliquer davantage.

Points d'amélioration :

- Développer et actualiser les projets de vie des résidents
- Ouvrir le PASA à davantage de profils de résidents pour assurer une meilleure prise en charge
- Accentuer la prise en charge des résidents à profil psychiatrique (qui seront de + en + nombreux en EHPAD) et assurer la coexistence entre ces résidents et les autres.
- Clarifier et restructurer les réunions / améliorer la communication interne / travailler sur le sens à donner aux divers projets suite à l'épisode de crise sanitaire / affirmer le positionnement de la direction

L'ordre du jour n'appelant plus de question, M. le -président lève la séance à 12h20

Monsieur le président